

# Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 11 février 2024

## Préambule :

Bonjour à tous,

Avant d'ouvrir cette assemblée générale ordinaire, qui est une première pour moi, je voulais remercier Yves Thomère qui a présidé notre association pendant 13 ans, si je ne trompe pas dans mes calculs et qui a décidé en mars dernier de quitter la présidence tout en restant au sein de notre conseil d'administration et cette décision a eu pour conséquence de me propulser à la Présidence.

Afin de manifester notre reconnaissance pour le travail accompli par Yves, le conseil d'administration a nommé Yves, Président d'honneur de l'association.

Merci aussi à tous les membres du conseil d'administration qui d'une part m'ont accordé leur confiance et m'ont épaulé cette année dans les nombreux chantiers en cours et avec une mention particulière pour les membres du bureau.

Il va de soi que je m'inscris dans la continuité et que nos objectifs restent identiques à savoir être tout d'abord à votre écoute, représenter les plaisanciers dans les diverses instances, être porteur de leurs besoins, animer le port en répondant à certains besoins de formation.

Après ce préambule, je déclare ouverte notre assemblée générale ordinaire et nous allons commencer par le rapport moral et d'activités, que nous présenterons à plusieurs voix, puis le rapport financier présenté par notre trésorier Jean Noël Bellocq et les élections des nouveaux membres ou membres sortants.

A l'issue de cette assemblée nous aurons les interventions de Monsieur Siguier, adjoint au maire, de M Jahan, directeur général de Loire Atlantique Nautisme, de Monsieur L'adjudant Christophe Kergall de la Gendarmerie Maritime, de Monsieur Laveyssière, nouveau Président de l'UNAN Pays de Loire et pour conclure de Monsieur Caudal, président de la SNSM Côte d'Amour.

## Rapport moral :

Notre conseil d'administration s'est réuni 10 fois depuis notre dernière assemblée générale et a traité ou ouvert ou poursuivi un nombre de chantiers. Le premier fût :

### La rénovation du port et la future délégation de service public

Dès ma prise de fonction, j'ai souhaité que nous rencontrions avec Yves Thomère et Paul Suinat notre vice-président, le maire afin d'une part me présenter et obtenir des informations sur l'avancée du projet. Il nous a exposé qu'effectivement il travaillait sur un montage particulier pour être certain de pouvoir réaliser ces projets et ne pas avoir la déconvenue du précédent appel d'offres. Monsieur Le Maire pensait pouvoir nous donner des informations plus précises au prochain conseil portuaire.

Entre temps, le 26 mai 2023, nous avons eu une nouvelle rencontre avec Monsieur Siguier, adjoint à l'urbanisme pour une nouvelle présentation du cahier des charges, rencontre où nous avons pu exposer les besoins des plaisanciers.

Lors du conseil portuaire du 16 juin 2023, Monsieur Le Maire nous annonça que compte tenu d'un nouveau montage juridique qui doit garantir la réussite des appels d'offre, il ne pouvait plus communiquer sur ce sujet et que nous devrions attendre la clôture des appels d'offre.

Suite à ces rencontres, lors du conseil d'administration du 14 septembre, il fût décidé afin d'acter les besoins prioritaires des plaisanciers, d'envoyer un courrier à la mairie dont je vous donne rapidement lecture.

Monsieur le Maire,

Après une réelle déception liée à votre décision de renoncer au port à seuil, nous souhaitons participer à notre niveau et avec une légitimité certaine, à la réalisation d'un port d'échouage attractif, que nous aurons, comme aujourd'hui, à cœur d'animer et avec la volonté d'installer une relation constructive avec les acteurs du projet.

Notre conseil d'administration a élaboré un inventaire de nos attentes :

- Un port sécurisé pour nos bateaux sans risque de heurter le navire voisin, à l'abri du mauvais temps et avec les dispositifs prenant en compte l'évolution climatique.
- Casser la houle aux entrées d'eau est et ouest indispensables à l'installation des pontons promis.
- Un stationnement prioritaire des véhicules et remorques.
- Un point d'eau, d'électricité sur chaque ponton aux normes des ports modernes
- Une cale de mise à l'eau suffisamment pentue (norme 13°)
- Un service de grutage et de manutention géré par le délégataire.
- Maintien du service de navette pour les bateaux hors ponton.
- Un service d'accueil des plaisanciers et des visiteurs
- Des sanitaires modernes
- Une offre de services dédiée à la plaisance
- Des locaux adaptés aux activités des associations
- Les tarifs du port d'échouage doivent rester accessibles au plus grand nombre y compris les petits budgets.
- Prise en compte de manière continue de la problématique d'ensablement du port.

Cet inventaire n'est pas exhaustif mais le reflet des besoins recueillis auprès des plaisanciers qui sont en attente de réponses du fait d'une communication toujours reportée.

Nous tenant à votre disposition, veuillez croire, Monsieur Le Maire à l'expression de nos sentiments respectueux.

Depuis cet envoi, plus de nouvelles sur les avancées du projet et nous comptons solliciter prochainement un rendez-vous avec le conseiller municipal qui a maintenant en charge le suivi de ce projet mais Monsieur Siguier nous donnera peut-être de nouvelles informations.

Les relations avec les partenaires

Notre association travaille en partenariat avec le groupement des associations des ports gérés par Loire Atlantique Nautisme, c'est-à-dire La Baule-Le Pouliguen, Croisic, La Turballe, Pornic et Pornichet, avec l'Union Nationale des Navigateurs, union qui renaît aujourd'hui sur les Pays de Loire et dont son nouveau Président Bertrand Laveyssière interviendra tout à l'heure pour repréciser les objectifs de l'UNAN Pays de La Loire et avec bien sûr notre gestionnaire Loire Atlantique Nautisme dont nous targuons de vouloir instaurer avec eux une relation de partenariat et nous en reparlerons tout à l'heure.

### Le groupement des associations :

Il s'est réuni deux fois durant cette année et nous avons constaté que les problématiques étaient bien différentes entre les ports dépendants des mairies et ceux dépendant du syndicat mixte (Département- Mairie). Deux ports aujourd'hui sont gérés directement par les mairies La Baule-Le Pouliguen et notre Port d'échouage de Pornichet. Ce groupement permet d'échanger et de confronter nos pratiques.

### L'Union Nationale des Navigateurs des Pays de Loire :

Comme je vous l'ai indiqué cette Union est renaissante et c'est l'APPEP et l'Association des usagers du port en eau profonde qui ont œuvré pour que l'Union revive et en particulier notre Président d'honneur Yves Thomère. Une assemblée générale a eu lieu le 18 novembre pour constituer un nouveau conseil d'administration mais Bertrand vous détaillera cela bien mieux que moi dans son intervention.

### Loire Atlantique Nautisme :

Comme je vous l'ai indiqué nous targuons de vouloir nous imposer en tant que partenaire de Loire Atlantique Nautisme pour faire remonter et leur demander de prendre en compte les préoccupations des plaisanciers. Pour ce faire nous avons avec le bureau rencontré Monsieur Jahan, le 14 novembre, juste après les tempêtes

Cet entretien s'est déroulé en deux temps, l'avant et l'après tempête. Voici rapidement les points positifs et négatifs qui ont été transmis

### Points négatifs :

- Panneau d'affichage mal placé (vent, remise en état)
- Eau sur le ponton en cas d'arrêté préfectoral d'interdiction de lavage... Installation panneau « LAVAGE INTERDIT »...
- Communication sur la vie du port (mouvements de personnels, fermeture capitainerie, vols de matériels....)
- Gestion dynamique de l'ensablement du port
- Ensablement descente côté barrière, accessibilité plage
- « Opération Annexes » à reprendre et aller jusqu'au bout
- Faire le carburant navette en dehors des heures de navette
- Remise en état de la navette (montant T Top, propreté, peinture, entretien. La navette devait être au mouillage par mauvais temps)
- Vidéo : actuellement uniquement sur ponton ; ajouter vue sur port dans son ensemble
- Bateaux poubelles : certains bateaux non utilisés sont situés à des distances proches du ponton. Proposition : les déplacer dans une zone éloignée du ponton, réserver la proximité à ceux qui naviguent (organiser une gestion plus dynamique des mouillages)
- La capitainerie est une zone d'accueil pas un atelier
- Socle bouée de secours du ponton en très mauvais état,
- Local aviron : jamais eu de réponse
- « Bousée » de béton devant passerelle toujours à faire
- Vidage et nettoyage des annexes (eau) du port être plus efficace

### Points positifs

- Utilisation de la capitainerie, salle de réunion
- Wifi fonctionne bien
- Soutien pour la parade
- Réservation des pontons pour le 100% nautik
- Panneau d'affichage
- .....

### Les Suite des tempêtes (retours des adhérents) :

Remerciements à l'équipe du port et à celle du Pouliguen venue en renfort pour leur présence active.

- Urgence à avoir un système qui casse la houle, de relever la digue et de multiplier les solutions pour mettre les bateaux à l'abri
- Nécessité d'établir un plan de mouillage plus homogène (type de bateau, quillard, pas quillard, voiliers et moteurs) pour éviter les chocs coques et mats.
- Avant les tempêtes alerter les plaisanciers et rappeler les consignes impératives (bonnes pratiques) à mettre en place.
- Suivi de l'état des mouillages à la suite du constat d'usure lors de la tempête. Bilan de la casse
- Nécessité de donner aux plaisanciers les textes régissant les règles et responsabilité d'amarrage
- Y-a-t-il eu une demande de moyens supplémentaires (mairie, préfecture etc..) ?
- Gestion des bateaux retournés ?

### Gestion de crise :

- Numéro d'astreinte
- Communication avec tous les plaisanciers (Le Whats App de l'association a bien fonctionné pour alerter les plaisanciers)
- Aide des usagers et des associations (APPEP, Kayak)
- Coordination des moyens (mairie, préfecture, snsrm..)
- Réquisition de places

Lors de notre conseil d'administration d'après tempêtes en date du 24 novembre, il a été décidé de créer une commission « Pistes pour améliorer la sécurité de nos bateaux au mouillage du port d'Echouage » et je vais laisser Paul Suinat notre Vice - Président vous présenter le travail de cette commission et cela sera le point de conclusion du rapport moral.

### **Rapport d'activités :**

Pierre Cospain, responsable de la commission loisirs va vous présenter maintenant le rapport d'activités et je tiens au nom de tous à le remercier chaleureusement car c'est un lourd travail d'organisation et ensuite d'animation.

Comme les années précédentes les activités de loisirs de l'Association ont été perturbées par une météo plutôt capricieuse. 27 ateliers ont été organisés répartis sur toute l'année.

Ils ont été suivis par 383 participants.

Les ateliers qui ont réuni le plus de participants sont ceux organisés conjointement avec le Comptoir de la Mer de Saint Nazaire avec lequel nous avons engagé un contrat de partenariat renouvelable.

Ils ont permis de réunir un bon nombre d'adhérents au point où nous avons été obligés d'emprunter une salle municipale.

Les ateliers qui ont mobilisés le plus sont les suivants :

- Les portes ouvertes du 21 Janvier
- Les montages de lignes le 11 Février
- La sortie sur l'estran le 29 Avril
- L'atelier sur les GPS, VHF, AIS, Sondeurs le 13 Mai
- Le repas des membres le 21 Juillet
- L'atelier sur la pêche aux leurres le 21 octobre
- Et sans surprise la réunion autour du Beaujolais le 18 Novembre

Il ressort une satisfaction générale des participants que nous tenons à remercier pour leur présence joviale dans le respect de l'environnement de la salle de réception de la Capitainerie. Nous remercions LAN qui a soutenu la communication sur les différents événements et ce malgré l'annulation de la grande parade du port d'échouage, ainsi que pour l'hébergement de nos activités.

Une enquête a été lancée début décembre sur l'intérêt des ateliers prévus en 2024 à la quelle une participation représentative nous permet de proposer une série d'activités.

Nous rappelons que les ateliers sont gratuits pour l'ensemble des membres à jour de leur cotisation, que la seule ressource de revenu de la Commission Loisirs est la caisse du bar qui vous propose des boissons soft à la fin des ateliers.

Nous remercions les intervenants qui ont répondu présents dès que sollicités et notre Président Benoît RENARD qui soutien les actions de la Commission loisirs.

Nous avons élargi le nombre d'intervenant ce qui nous permet de vous proposer d'avantages d'activités pour cette nouvelle saison. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

**Vote du rapport et rapport d'activités :**

Contre : 0

Abstention :

Pour : 52

**Rapport Financier par notre trésorier Jean Noël Bellocq ( Voir Annexe1)**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

**Elections au Conseil d'administration :**

Cooptation : André Vaslin qui remplace Monsieur Guennec démissionnaire

Sont Sortants : Gérard Lebert, Paul Suinat, Yves Thomère.

Y-a-t-il des candidats dans la salle ?

Sont élus et réélus à l'unanimité

Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire à 11h30

**Intervention M. Sguier , adjoint à l'Urbanisme**

Projet de port

- la Commission de Délégation de service public s'est réunie pour autoriser la Mairie à entrer en négociation avec 1 ou plusieurs candidats. Il y aura des arbitrages budgétaires à opérer (le budget n'est pas tenu).
- Fin des négociations à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024
- De nouvelles études du site ( ?) ont été faites (sable, houle entrée de port...)
- Un désensablement plus important de l'épi rocheux sera désormais fait annuellement
- Les associations seront « consultées » sur le projet de port avant l'été
- Un participant (responsable Kayaks) indique qu'après ses observations il serait possible de l'épi rocheux soit mal orienté, ne casse pas efficacement la houle et ne fait que retenir du sable... Le représentant de la mairie note la remarque intéressante.
- Priorités de la mairie pour le port :
  - o Avoir des plaisanciers qui naviguent
  - o Près de la ville

- Offrir de nouveaux services
- Environnement respecté
- Nota : la mise en sécurité des bateaux n'est pas mentionnée...
- Passerelle fera partie des arbitrages, de toute façon priorité aux bateaux.
- Obligations de la mairie / LAN :
  - Investissements : Ville
  - Entretien : LAN
  - Digue (épi rocheux) : Ville
  - Cale effondrée : ville
  - Désensablement : ville/LAN ( !)
- Suggestion d'un participant de proposer des badges pour le stationnement des plaisanciers sur le boulevard ou ailleurs

### **Intervention M. Jahan LAN**

- Les 3 tempêtes de novembre étaient des événements exceptionnels, mais qui se reproduiront
- On envisage une configuration Hiver du port
  - 80/100 bateaux ne restent pas au port en hiver + modifier l'écartement des bateaux + ne pas mouiller de bateaux le long de l'épi rocheux
- Condition indispensable pour les pontons flottants :Il faut absolument rehausser la digue (épi) + l'élargir mais accepter qu'elle soit submergée ( !)

### **Intervention M l'Adjudant Christophe Kergall de la Gendarmerie Maritime**

- Navigation banc de Guérande, champ éolien
  - Pêche à la traine interdite ;
  - Casiers filets par les plaisanciers pas de réponse.
  - Interdiction de traverser à partir de force 4 (11knots)
  - VHF fixe obligatoire + armement hauturier
- Gilets de sauvetage IMPORTANT de vérifier si conformes à la nouvelle norme (pas les gonflables)
- Coupe circuit + 2<sup>ème</sup> coupe circuit obligatoires

### **Intervention Bertrand Laveyssière UNAM**

- Participation au CNP (Conseil National de la Plaisance)
- Gestion des Ports en particulier (participation aux commissions)
  - Zones de protections fortes exemple Ile du met, pierre percée...
  - Mouillages forains
  - Zmels
- Relations avec les ports
  - Variétés de concessions

- Mode de transmissions de concessions
- Augmentation des tarifs
- ...
- Compétences importantes sur le plan juridique
  - Frais de port
  - Pas de péréquation des couts avec les autres ports
  - Pas d'investissement qui ne rapporte pas aux plaisanciers

### **Intervention de Thierry Caudal SNSM**

Se félicite des relations avec l'APPEP et de son soutien toujours renouvelé et compte toujours sur l'association tant en terme d'information sur la sécurité auprès des adhérents que de la réalisation d'activité pour participer au financement de la SNSM.

**Le Vice- Président,**

**Jean Noël BELLOCQ**

**Le Président,**

**Benoît RENARD.**